

Public concerné

Prérequis : Aucun pré-requis professionnel n'est demandé pour l'inscription au certificat. Toutefois, pour les auditeurs n'ayant aucune connaissance juridique de base en droit des affaires, le niveau des unités d'enseignement DRA001 "Présentation générale du droit" et DRA002 "Initiation aux techniques juridiques fondamentales" est requis.

Objectifs pédagogiques/Compétences visées

- Fournir des connaissances juridiques qui répondent aux demandes du personnel administratif des entreprises et des collaborateurs des cabinets des professions libérales juridiques et judiciaires - Permettre la maîtrise des outils juridiques nécessaires à la gestion quotidienne de l'entreprise. - Acquérir les connaissances permettant à l'auditeur de participer à la rédaction de contrats et au suivi des dossiers à caractère juridique de l'entreprise. - Etre capable de formuler un avis juridique, de réaliser des études à la demande de la direction et des différents services de l'entreprise permettant la prise de décisions ayant des implications juridiques.
- Maîtrise des règles générales et spéciales du droit des affaires (contrats, sociétés, procédures collectives). - Mise à jour des connaissances juridiques acquises antérieurement dans l'enseignement supérieur. - Préparation complémentaire à l'examen d'entrée aux centres de formation professionnelle des avocats.
- Fonctions d'adjoint à la direction juridique d'une entreprise ou de secrétaire général d'une entreprise. - Fonctions de collaborateur ou de clerc d'un cabinet juridique (avocat, notaire, avoué, etc.). - Poursuite possible d'études juridiques à l'Université (par équivalence).

Organisation

Nombre de crédits ECTS : 28

Stages, projets, mémoire et condition de délivrance du diplôme

L'auditeur peut réaliser un stage facultatif après accord des enseignants responsables du certificat.

La validation du certificat est soumise à l'acquisition des six unités d'enseignement composant le certificat. Les enseignements doivent être validés avec une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20, sans note inférieur à 08/20, dans un délai maximum de 4 ans.

Description de la formation

DRA103	Règles générales du droit des contrats	4 crédits
--------	--	-----------


DRA106	Principaux contrats de l'entreprise	4 crédits
--------	---	-----------


DRA112	Règles générales du droit des sociétés	6 crédits
--------	--	-----------

DRA113	Principales formes de sociétés	4 crédits
--------	-----------------------------------	-----------

DRA110	Activités et biens de l'entreprise	6 crédits
--------	---------------------------------------	-----------

DRA120	Droit des difficultés des entreprises	4 crédits
--------	---	-----------

 Unités d'enseignements et unités d'activités obligatoires

 Unités d'enseignements et unités d'activités optionnelles

Contenu de la formation

Le certificat est composé de six unités d'enseignement obligatoires. Afin de compléter son parcours, l'auditeur peut réaliser un stage facultatif. Toutefois, un accord pédagogique préalable des enseignants responsables est nécessaire avant le début du stage.

Commentaire sur la formation

Dossier d'inscription

Catalogue économie gestion

DRA103 - Règles générales du droit des contrats

Public concerné

Public: Collaborateurs des services administratifs, financiers, commerciaux et juridiques des entreprises. Responsables commerciaux, responsables de ventes. Toute personne chargée de la gestion des contrats. Conditions d'accès: Il est absolument indispensable d'avoir le niveau de l'unité d'enseignement "Présentation générale du droit" (DRA001) et de l'unité "Initiation aux techniques juridiques fondamentales" (DRA002) ou posséder de bonnes connaissances de base en droit des affaires.

Finalité de l'unité d'enseignement

Objectifs pédagogiques/Compétences visées

Maîtriser les aspects théoriques et pratiques du droit des contrats et des obligations. Acquérir une bonne connaissance des règles générales gouvernant les relations entre l'entreprise et ses partenaires (fournisseurs, clients, prêteurs, assureurs, administration, etc.). Comprendre les étapes de la conclusion d'un contrat et gérer les risques inhérents à son exécution. Connaître les clauses contractuelles les plus usuelles et savoir les utiliser. Savoir lire un contrat et gérer son exécution.

Capacité et compétences acquises

A l'issue de cet enseignement l'auditeur sera en mesure de qualifier un contrat et de maîtriser sa conclusion. Il pourra également gérer l'exécution, faire face à l'inexécution des obligations et comprendre la responsabilité engagée dans ce dernier cas. Il maîtrisera les notions de force obligatoire et d'effet relatif en droit des obligations. Enfin, la formation lui permettra d'identifier les pièges de la négociation et la conclusion des contrats et intégrer les conséquences juridiques des obligations contractuelles.

Organisation

4 crédits

Contenu de la formation

Technique contractuelle Recherche du co-contractant - Pourparlers - Clauses usuelles- Rédaction et conclusion du contrat. Conclusion des contrats Classification des contrats - Formation des contrats - Modification des contrats - Interprétation des contrats. Exécution des contrats Régime des obligations contractuelles - Responsabilité - Inexécution des contrats - Extinction des contrats (résiliation, résolution). Gestion des litiges liés à l'exécution du contrat.

Les unités de formations sont proposées dans les centres de : FOAD

Aucun cours pour le semestre 1
Semestre 2

Disponible en FOAD
Les séances de regroupement auront lieu le :
20/03/10
22/05/10
cours
Règles générales du droit des contrats DRA103

DRA106 - Principaux contrats de l'entreprise

Public concerné

Public: Collaborateurs des services administratifs, financiers, commerciaux et juridiques des entreprises. Responsables commerciaux, responsables de ventes. Conditions d'accès: Il est absolument indispensable d'avoir le niveau de l'unité d'enseignement "Règles générales du droit des contrats" (DRA103) ou posséder de bonnes connaissances de base en droit des contrats et des obligations.

Organisation

4 crédits

Contenu de la formation

La responsabilité pédagogique du cours au Centre d'Enseignement de Paris est assurée par Monsieur Patrick DALION, Maître de conférences au Cnam. Droit spécial des contrats Promesse de vente - Contrat de vente - Contrat de mandat - Contrat de prêt - Contrat international

Les unités de formations sont proposées dans les centres de : FOAD

Semestre 1

Disponible en FOAD
Les scéances de regroupement auront lieu le : 28/11/09 16/01/10 cours Principaux contrats de l'entreprise DRA106

Aucun cours pour le semestre 2

DRA110 - Activités et biens de l'entreprise

Public concerné

Public: Collaborateurs des services administratifs, financiers, commerciaux, comptables et juridiques des entreprises. Dirigeants d'entreprise. Conditions d'accès: Il est absolument indispensable d'avoir le niveau de l'unité d'enseignement "Présentation générale du droit" (DRA001) et de l'unité d'enseignement "Initiation aux techniques juridiques fondamentales" (DRA002) ou posséder de bonnes connaissances de base en droit des affaires.

Finalité de l'unité d'enseignement

Objectifs pédagogiques/Compétences visées

Étudier les règles propres aux activités civiles et commerciales et le régime juridique des biens intégrant le patrimoine de l'entreprise. Maîtriser le contentieux du droit commercial et les procédures permettant le recouvrement des créances. Appréhender les mécanismes de protection de la propriété industrielle.

Capacité et compétences acquises

Le contenu de cette unité d'enseignement fournit aux élèves les outils nécessaires pour développer une activité professionnelle (civile ou commerciale) et tirer le meilleur profit des différents biens composant le patrimoine de l'entreprise. Les élèves suivant cette matière maîtriseront le régime juridique des entrepreneurs individuels, des artisans, des auto-entrepreneurs ou encore des EIRL. A l'issue de la formation, ils seront capables de choisir le mode de résolution de litiges le plus adapté au différent auquel ils sont confrontés et de mettre en œuvre les procédures permettant le recouvrement de leurs créances.

Organisation

6 crédits

Contenu de la formation

Introduction: le droit commercial: principes et sources - Définition, sources du droit commercial, élaboration des lois commerciales. Particularisme du droit commercial I.- L'exercice d'activités commerciales: commerçant et entreprise individuelle. II.- L'exercice d'activités civiles: artisan et profession libérale. III.- L'exercice d'activités civiles et/ou commerciales: auto-entrepreneur et EIRL. IV.- Le contentieux: conciliation et médiation, transaction, arbitrage, contentieux commercial. Les biens de l'entreprise I.- Les immeubles: droit de propriété et démembrements, garanties. II.- Le fonds de commerce: contenu, opérations juridiques relatives au fonds, autres constructions juridiques inspirées du fonds de commerce. III.- Le bail commercial: domaine d'application du statut des baux commerciaux, régime juridique. IV.- La propriété industrielle: brevets, marques, dessins et modèles.

Aucun cours pour le semestre 1

Aucun cours pour le semestre 2

DRA112 - Règles générales du droit des sociétés

Public concerné

Public: Collaborateurs des services administratifs, juridiques, financiers et commerciaux des entreprises. Dirigeants de PME, futurs chefs d'entreprise, comptables. Toute personne amenée à pratiquer le droit des sociétés ou concernée par son évolution. Conditions d'accès: Il est absolument indispensable d'avoir le niveau de l'unité d'enseignement "Présentation générale du droit" (DRA001) et de l'unité d'enseignement "Initiation aux techniques juridiques fondamentales" (DRA002) ou posséder de bonnes connaissances de base en droit des affaires.

Finalité de l'unité d'enseignement

Objectifs pédagogiques/Compétences visées

Distinguer les différentes étapes de la vie juridique d'une société - constitution, fonctionnement, dissolution, liquidation. Maîtriser les formalités constitutives de la personne morale ainsi que ses attributs (capacité juridique, capital social, partage des bénéfices, contribution aux pertes...). Appréhender le rôle et la responsabilité des dirigeants sociaux. Étudier les règles générales qui gouvernent l'entreprise en société, l'organisation des groupes de sociétés et les techniques de rapprochement entre les sociétés.

Capacité et compétences acquises

Le contenu de cette unité d'enseignement fournit à l'élève les outils nécessaires pour maîtriser le régime juridique de l'entreprise en société ainsi que des groupes de sociétés. A l'issue de la formation, il sera en mesure de réaliser les démarches permettant la création et la dissolution de la personne morale. L'auditeur aura également à sa disposition tous les éléments nécessaires pour comprendre le fonctionnement d'une société (droits et obligations des dirigeants et des associés, responsabilité des dirigeants, assemblées...).

Organisation

6 crédits

Contenu de la formation

Notions fondamentales Sociétés et groupements voisins. Le contrat de société. Contrat de société Apports - Associés - Vocation aux bénéfices et aux pertes - Affectio societatis Personne morale sociétaire Attributs - Constitution - Fonctionnement - Dissolution. Statut de l'associé Engagements de l'associé - Exclusion de l'associé- Cession de droits sociaux - Cession de contrôle - Participation à la vie sociale - Droit de vote. Rapprochements entre sociétés Groupes de sociétés - Fusions, scissions et apports partiels d'actifs.

Les unités de formations sont proposées dans les centres de : FOAD

Semestre 1

Disponible en FOAD
Les séances de regroupement auront lieu le :
Se renseigner auprès du centre.
cours
Règles générales du droit des sociétés DRA112

Aucun cours pour le semestre 2

DRA113 - Principales formes de sociétés

Public concerné

Public: Collaborateurs des services administratifs, juridiques, financiers et commerciaux des entreprises. Dirigeants de PME, futurs chefs d'entreprise, comptables. Juristes d'entreprise, responsables administratifs et financiers. Conditions d'accès: Il est absolument indispensable d'avoir le niveau de l'unité d'enseignement "Règles générales du droit des sociétés" (DRA112) ou posséder de bonnes connaissances de base en droit des affaires et/ou des sociétés.

Finalité de l'unité d'enseignement

Objectifs pédagogiques/Compétences visées

Étudier les différentes formes sociales et identifier leurs atouts. Maîtriser les critères de choix d'une forme sociale par une entreprise. Connaître les règles qui gouvernent la création et le fonctionnement des sociétés de personnes et de capitaux. Appréhender les difficultés juridiques et fiscales du droit des sociétés.

Capacité et compétences acquises

Les enseignements dispensés dans le cadre de cette unité d'enseignement permettront à l'auditeur de maîtriser les critères de choix d'une forme sociale. A l'issue de la formation, il sera capable d'apprécier les avantages et les inconvénients de chaque type de société et de résoudre les difficultés liées au fonctionnement de ces personnes morales.

Organisation

4 crédits

Contenu de la formation

Sociétés de personnes Sociétés en participation - Sociétés en nom collectif - Sociétés en commandite simple - Sociétés civiles. Sociétés de capitaux Sociétés à responsabilité limitée - Sociétés anonymes - Sociétés par actions simplifiées - Sociétés en commandite par actions - Sociétés européennes.

Les unités de formations sont proposées dans les centres de : FOAD

Semestre 1

Disponible en FOAD
Les séances de regroupement auront lieu le : Se renseigner auprès du centre.
cours
Principales formes de sociétés DRA113

Aucun cours pour le semestre 2

DRA120 - Droit des difficultés des entreprises

Public concerné

Public: Collaborateurs des services contentieux, juridiques, financiers et commerciaux des entreprises. Dirigeants d'entreprise, futurs chefs d'entreprise, repreneurs d'entreprises. Conditions d'accès: Il est absolument indispensable d'avoir le niveau de l'unité d'enseignement " Présentation générale du droit " (DRA 001) ou de l'unité d'enseignement " Initiation aux techniques juridiques fondamentales " (DRA 002) ou posséder de bonnes connaissances de base en droit des affaires, ainsi que les unités d'enseignement DRA112 et DRA113. Aucun pré-requis professionnel n'est demandé pour l'inscription à cette unité d'enseignement.

Finalité de l'unité d'enseignement

Objectifs pédagogiques/Compétences visées

- Maîtriser les procédures amiables permettant la prévention des difficultés des entreprises - alerte, mandataire ad hoc et conciliation. - Analyser les procédures de traitement judiciaire de ces difficultés - sauvegarde (accélérée et financière accélérée) redressement judiciaire, liquidation judiciaire, rétablissement professionnel. - Connaître l'étendue des pouvoirs du débiteur ainsi que la responsabilité encourue en cas d'ouverture d'une procédure collective. - Présenter les différentes sanctions frappant les dirigeants des entreprises en cas de redressement et de liquidation judiciaire.

Capacité et compétences acquises

Les enseignements dispensés dans le cadre de cette unité d'enseignement apportent à l'élève des solides connaissances en matière de prévention des difficultés des entreprises. A l'issue de la formation, l'élève doit avoir acquis les compétences nécessaires pour trouver, dans les procédures collectives, une issue favorable à une situation financière compromise (que l'entreprise soit en difficulté ou qu'elle soit le créancier d'une entreprise en difficulté). Elle doit également lui permettre de maîtriser le volet social de ces mécanismes de sauvegarde de l'entreprise, ainsi que les conséquences de l'ouverture de la procédure pour les créanciers et les dirigeants.

Organisation

4 crédits

Contenu de la formation

I.- Le traitement amiable des difficultés des entreprises Le recours au mandataire ad hoc, les procédures d'alerte - alerte interne, alerte externe-, la conciliation. II.- Le traitement judiciaire des difficultés des entreprises Procédures de sauvegarde et de redressement judiciaire : ouverture de la procédure, période d'observation, les partenaires du débiteur, plans de sauvegarde et de redressement judiciaire. Sauvegarde accélérée et financière accélérée. Procédure de liquidation : jugement d'ouverture, plan de cession, réalisation des actifs, apurement du passif. Liquidation judiciaire simplifiée. Rétablissement professionnel. III.- Sanctions et responsabilités Sanctions civiles, professionnelles et pénales.

Aucun cours pour le semestre 1

Aucun cours pour le semestre 2